

CHRONIQUE.

AMMI MOUSSA. — On nous écrit de ce chef-lieu de cercle :

« Dans les fouilles faites pour la reconstruction du fort d'Ammi Moussa, on a recueilli une inscription dont je n'ai pu trouver l'explication et que je vous sou mets. Elle paraît si complète que je n'ai pas cru nécessaire de vous envoyer en même temps l'estampage. Si cependant vous en aviez besoin, je m'empresserais de vous l'adresser. La voici telle qu'il a été facile de la déchiffrer.

IN HIS. PRAE DIIS M. AVRELI
VAS. E.FANIS. VP CASTRAM SE
NEC.IIVSQVE CoMMDVM LABoRIBVS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABIE.RIS PERFECIT CoEPTAN.NAS

« Je serais heureux, Monsieur, que vous voulussiez bien, en me prêtant le concours de votre expérience, me mettre à même de fournir quelques documents nouveaux à l'histoire de l'occupation romaine de ce pays. Les ruines sont très-nombreuses dans une grande partie du cercle et mériteraient d'être étudiées par des explorateurs plus exercés que moi.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Commandant supérieur du cercle d'Ammi Moussa,

« MACET. »

Note de la Rédaction. — Puisque notre honorable correspondant veut bien proposer l'envoi d'un estampage, nous attendrons l'envoi de ce moyen essentiel de contrôle, pour hasarder une traduction avec commentaire *ad hoc*, car l'exactitude de la copie qu'on vient de lire nous semble douteuse; et comme le texte n'appartient pas à une catégorie épigraphique qui se rencontre fréquemment, on est obligé d'aborder la lecture sans cette connaissance préalable des formules qui aide à développer les abréviations et permet de rectifier les erreurs ou de suppléer aux omissions.

Ce document, par ce qu'on en devine, offre un intérêt réel, car il est relatif à un fort romain, dont les travaux de reconstruction du fort français ont exhumé les traces, et qui aurait été édifié dans les domaines d'un certain M. Aurelius, lequel l'aurait perfectionné, etc.

Aussi, attendons-nous avec impatience l'estampage annoncé par notre correspondant.

ENCORE L'INSCRIPTION CONDAMNÉE D'ORLÉANSVILLE. — M. Guès, commissaire de police à Orléansville, nous adresse, sur cette ville, une notice manuscrite que l'on attribue à un officier du génie, et qui remonte vers l'année 1845. Nous y trouvons une copie de l'inscription de Sisga, dont l'existence a été niée par d'éminents archéologues de la Métropole. On peut voir tout ce qui se rapporte à ce document dans la *Revue archéologique*, tome de 1848-1849, page 569, et dans notre *Revue*, tome 1^{er}, p. 431 et tome 3^e, p. 220

Dans la note envoyée par M. Guès, se lit cette phrase :

« L'inscription lapidaire (celle de Sisga), est très-fruste dans sa seconde moitié; elle a été lue *sur la pierre* et sur un *calque* pris avec une feuille de papier mouillé. Les lettres qui laissent du doute ont été écrites à l'encre rouge. »

Récapitulons maintenant les personnes qui ont vu ladite inscription : 1^o M. le D^r Rietschell, qui était présent quand on l'a exhumée; 2^o M. le D^r Pontier, qui l'a vue à Orléansville et l'a publiée en 1850, mais inexactement, dans ses *Souvenirs de l'Algérie, etc.* (p. 70); 3^o enfin l'auteur de la note manuscrite envoyée par M. Guès.

Il suffit, du reste, de comparer les copies données par ces trois personnes, pour reconnaître la différence des provenances.

Ainsi, M. le D^r Pontier l'a lue de cette façon :

Imp. cæs. publico Licinio Valeriano vir. aug. II Cos. Vrbe nostra S. devastata .. jus dedit colonie idemque dedicavit.

On a vu dans notre tome 1^{er}, p. 431, et tome 3^e, p. 220, quelle est la copie de M. le D^r Rietschell.

Voici maintenant celle de l'auteur de la notice adressée par M. Guès :

IMP·P·CAES
P·LICINIO VALER
IANO·PIO FEL·AVE
G·PM·TR·P·II·COS
URBENOSTR·TSISGA
DEVASTATA·CAES
P·L·GALLIENS AV·EG·F
PM·TR·POT·COS·M·
COLONIAE·IVS·DEDIT
IDEMQ·DEDICAV

Lettres douteuses, selon le copiste : R.T, à la 5^e ligne; OT, à la 8^e; toutes celles de la dernière ligne.

Cette copie ne diffère d'ailleurs de celle de M. le D^r Rietschell, que par l'introduction d'un E parasite dans l'abréviation AVG. aux 3^e et 7^e lignes.

Dans la notice qui nous occupe, il y a une partie numismatique qui est à éliminer tout entière. Déjà, M. Adrien de Longperrier, excellent juge en pareille matière, avait fait bonne justice d'un travail analogue, dans la *Revue archéologique*. Nous nous permettons d'ajouter une critique aux siennes. Notre numismate algérien, influencé par l'idée préconçue que *Sisga* était l'ancien nom d'Orléansville, croyait le reconnaître dans l'exergue de quelques médailles où on lit en effet l'abréviation SISC., tandis que cela voulait dire simplement que la pièce avait été frappée à *Siscia*, colonie romaine de Pannonie ou d'Illyrie.

Mais laissons de côté les médailles et arrivons à l'inscription. Si l'on a lu les articles auxquels nous avons renvoyé dans la *Revue archéologique* et dans notre *Revue*, on sait que MM. Letronne et De Longperrier s'accordent à la regarder comme apocryphe, et que le dernier de ces savants accuse même les joyeux zéphyrus de l'avoir fabriquée. On a vu aussi les témoignages qui ne permettent pas d'admettre cette explication. Les observations qu'on vient de lire ajoutent encore quelque chose à la défense.

Il ne reste plus qu'un point à examiner, mais il est fondamental : c'est de savoir si l'état du pays, à l'époque où remonte l'inscription contestée permet d'admettre un fait de guerre comme celui qu'elle attribue à *Sisga*. Or, le passage suivant, emprunté à Morcelli, et qui se rapporte précisément à l'an 253 de J.-C., celui de l'avènement de Valérien, montre que l'Afrique romaine était alors désolée par des incursions du genre de celle qui est mentionnée dans notre épigraphe :

« Sed istis omnino causa erat, quæ Cyprianum ad clerum populumque convocandum impellebat. Litteras nempe ab episcopis numidicis acceperat, barbaros magno numero in provinciam illam irrupisse, agros vastasse, captivos multos in his et virgines in servitutum abduxisse. Rogabant autem episcopi illi numero octo et Cyprianum et totam ecclesiam carthaginensem, ut pecuniæ aliquid captivorum redimendorum causa suppeditarent. »

La Mauritanie, encore plus loin de l'œil du maître que la Numidie, n'a pas dû être épargnée par les Barbares. Qui sait si le

Sisga de notre inscription n'est pas quelque chef de ces Baquates qui avaient aussi attaqué *Cartenna* (Tendès), ainsi qu'il résulte de l'inscription n° 52 de notre musée ?

Enfin, quant au pluriel *IMPP*, qui figure en tête de notre épigraphe et qui a paru à M. de Longperrier le bout d'oreille du faussaire, ne peut-on pas l'expliquer plus charitablement par une inadvertance que par une imposture ? Car, en somme, deux empereurs sont désignés dans le document, Valérien et Gallien. Seulement, le lapicide n'ayant pas fait attention que leurs noms sont séparés par une phrase entière, et, influencé par une idée, réelle au fond, de pluralité, n'a-t-il pas été induit ainsi à écrire *IMPP* au lieu de *IMP*, *imperatoribus* pour *imperator* ? Ces artistes antiques ont sur la conscience bien d'autres distractions et bien autrement graves !

DELLIS (*Rusuccuru*). — On nous adresse de Dellis, la communication suivante :

« Voici l'inscription que je vous ai promise.

DEO
CHARONI
IVLIVSANABUS
VOTVM SOLVIT

« Cette inscription est placée dans une haie séparant deux champs des Flisset el-Bahar, à peu près à deux kilomètres au sud de Taksebt (1). Elle est très-lisible et bien conservée. Les lettres sont gravées sur une surface en retrait sur celle de la pierre et entourées d'un triangle formé par un double filet. La pierre tout entière, affecte la forme triangulaire. J'ai coté les dimensions du triangle intérieur. Il est isoscèle; les deux côtés égaux ayant 0^m475 à la base, 0^m53 de longueur.

« Dans *Charoni*, les lettres AR sont liées.

« A Tizert, j'ai déterré une inscription tumulaire que je vous envoie aussi. C'est le 22 mai 1861 que je l'ai mise au jour.

D. M. S.
A FLAVIANVS
MAXIMI PIE
VIXIT ANNIS
LVI PCLXXXVIFAE
MILIIVSMOD SPF

(1) Village kabyle bâti sur un établissement romain (*Rusippisir* ?) au sommet d'un cap élevé, à environ 40 kilomètres à l'est de Dellis. — *N. de la R.*

« Elle est placée à côté du grand monument en ruine dont les colonnes sont accouplées, et qui sans doute fut une église au temps passé. Je vous ferai remarquer que les lettres MOD. placées entre F. AEMILIUS et *Sua Pecunia fecit*, sont moins grandes que les unes et les autres. Il me semblerait, sauf meilleur avis, que MOD signifierait *Hoc Monumentum modicum* (Ce modeste monument). Ceci n'a du reste aucune valeur. L'inscription me semble renfermer l'année de la province P. C LXXXVI.

« Agréez, etc.

« Tout à vous,

« C. DE NEVEU. »

Note de la Rédaction. — Il ne faut pas confondre ce dieu Charo avec le péager des enfers si bien décrit par Virgile dans son admirable livre VI de l'Énéide :

Portitor has, horrendus, aquas et flumina serrat, etc.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un Dieu topique; car si l'ex-voto se fût appliqué au Caron de la Mythologie grecque, il y aurait eu *Charonti* et non *Charoni*. D'ailleurs, le titre de Dieu ne convient en aucune façon au compagnon de Cerbère, à l'humble collecteur des oboles mortuaires.

La trouvaille de M. le colonel De Neveu enrichit donc d'un nom nouveau la liste des divinités topiques de l'Afrique septentrionale.

L'épigraphe se traduit ainsi sans nulle difficulté : « Au dieu Charo, Julius Anabus a accompli son vœu. »

Quant à la seconde inscription, remarquable par la mention de l'ère provinciale, nous interpréterons par le nom propre *Modestus* l'abréviation *Mod.* et nous traduirons le tout :

« Aux dieux mânes. Aulus Flavianus Maximinus (?) a vécu pieusement 56 ans (et est mort l'année de la) province 186. Flavius Aemilius Modestus a fait (ce monument), à ses frais. »

L'année 186 de l'ère mauritanienne correspond à l'an 225 de J.-Ch., sous l'empereur Sévère Alexandre et à peu près à l'époque où l'historien Don Cassius fut proconsul d'Afrique.

ALGER. — On nous adresse la lettre suivante :

• Les réflexions dont vous faites suivre, dans le numéro 39 de la *Revue africaine*, la note du D. Bellangé sur Takitoun, m'engagent à vous soumettre quelques observations au sujet de l'embranchement de Sitifi à Igilgili par Satafi, etc.

» Pour admettre que les ruines visitées très-exactement par votre correspondant jalonnent la route en question, il faut considérer comme absolument fausses toutes les distances de l'itinéraire d'Antonin.

« En effet, Satafi, placé au sud du Mégris, se trouve à 18 kilomètres de Sitifi au lieu de 24 (16 milles). Ad Basilicam, au nord du Mégris, donne sensiblement la même différence (17 kil. au lieu de 24) Ad Ficum, placé au sud du Bou Chamah, devrait être à 8 kilomètres au-delà (distance réelle, 15 kilomètres, au lieu de 23).

« Ces résultats constituent pour la distance totale de Sitifi à Ad Ficum une différence de 21 kilomètres avec les données de l'itinéraire.

« Par rapport à Igilgili, la différence est encore bien plus sensible : il faut d'abord gagner Ziama, distant d'au moins 45 kilomètres de Takitoun (au lieu de 23 qu'indique Peutinger). A ajouter encore les 56 kilomètres de Ziama à Djigelli, le tout au lieu de 33 milles (49 kilomètres donnés par l'itinéraire).

« L'impossibilité de ce tracé est donc évidente. L'aspect même de la chaîne des Babors aurait dû, *à priori*, écarter toute idée de voie romaine dans ces rochers inaccessibles.

« La cause de cette persistance à faire passer à l'ouest du Grand-Babor la route qui nous occupe, venait sans doute de l'absence de renseignements sur la direction bien plus courte et plus naturelle à travers le Ferdjoua. Ce pays, longtemps en dehors de notre action directe, n'a été levé régulièrement qu'au printemps de 1862 : les renseignements que j'ai recueillis pendant ce travail éclaireront, j'espère, la question.

« En suivant, depuis Sétif, la direction N.-N.-Est pendant 24 kilomètres, on rencontre, jusqu'à la limite du Ferdjoua, des ruines très-considérables au point nommé Aïn Kebira : un centre important a existé en ce point ; une inscription que je ne puis retrouver dans mes notes contenait ces mots : « EXIVIT ARATOR » à la fin de l'épithaphe d'un ancien soldat, il y avait donc en ce lieu autre chose qu'un poste militaire ; la position, à ce point de vue serait d'ailleurs mal choisie et très-bien comme centre agricole. Ce point nous a paru devoir être identifié avec Satafi.

« La station suivante Ad Basilicam tomberait à El-Ksar, ruine peu considérable, à 23 kilomètres N.-E. d'Aïn Kebira. La distance est exacte par rapport à l'itinéraire.

« Le point de Ad Ficum viendrait à quelques vestiges épais sur le Kef Oussaf, dominant la magnifique vallée de l'Oued Missa. La distance, à vol d'oiseau, de ces ruines à la station précédente est de 17 kilomètres. Mais les détours forcés de la route pour traverser la grande chaîne du Tamesguida amènent largement aux 23 que donne l'auteur ancien.

« De ce point à Djijelli, la distance se trouve trop faible (32 kil. environ au lieu de 49). Cependant, si la voie romaine suivait l'Oued Djinjen, on arriverait à peu près à ce dernier chiffre. La distance concorde sur Ziama d'après les données de Peutinger qui a interverti les stations.

« Une remarque importante, à mon sens, est que la nature indiquait fatalement le tracé de cette voie, au point que la route ouverte par le génie entre Sétif et Djidjelli passe presque exactement par les trois points que nous venons de citer.

« Incidemment, je parlerai d'une autre ruine peu importante, située à El-Hamarcha. Les distances tendent à faire identifier ce point avec Mopti Municipium (38 kilomètres de Sétif au lieu de 40), 19 au lieu de 45 de Djemila.

« Quant à la ruine principale, citée par le D^r Bellangé, centre de 8000 habitants, je proposerais pour ce point Sava Municipium. La distance sur Sétif est exacte (35 kil.), et la direction me paraît rationnelle pour gagner Salde. Ad Olivam devra être cherché sur les crêtes des Beni Sliman.

« Toutes ces identités restent naturellement à l'état d'hypothèse tant que l'épigraphie n'en aura pas confirmé la valeur.

« Si vous pensez, Monsieur, qu'un croquis soit utile pour l'intelligence de ma lettre, je m'empresserai de vous le faire parvenir.

« Veuillez agréer, etc.

« L. DE VIGNERAL,

« Capitaine d'état-major, attaché au service topographique. »

REMARQUE DE LA RÉDACTION. — En accompagnant de quelques réflexions la notice de M. Bellangé et en essayant de rattacher les gisements de ruines qu'il signale à quelque tronçon antique, nous avons eu soin de faire nos réserves en ces termes formels :

« Ces attributions sont nécessairement conjecturales ; il faudrait
» visiter le terrain et compléter l'exploration de la ligne, pour se
» permettre d'être plus affirmatif. »

M. le capitaine Vigneral, qui a sur nous l'avantage d'avoir vu, sinon le terrain même, du moins un canton qui en est très-rappro-

ché, était en meilleure position pour traiter ce sujet; et, sauf contrôle sur les lieux mêmes, nous sommes très-disposé à sacrifier notre opinion à la sienne. En tous cas, nous ne regrettons pas d'avoir proposé nos conjectures, un peu hasardées, sans doute, puisqu'elles ont amené notre honorable critique à nous signaler un intéressant tronçon antique resté inconnu jusqu'ici.

Nous saisissons cette occasion de faire remarquer que les chiffres itinéraires du routier impérial sont souvent accompagnés d'un P. M. ou *plus minus*, qui leur donne un caractère approximatif qu'il ne faut pas perdre de vue dans les discussions de géographie comparée. Ajoutez à cela les variantes des divers manuscrits qui augmentent les causes d'incertitude.

Aussi, les bases les plus solides des polémiques de ce genre, sont, avant tout, le caractère plus ou moins impérieux des lignes de viabilité et l'existence de ruines correspondant par leur importance et leur groupement aux établissements antiques que l'on suppose les jalonner.

C'est précisément parce que la note envoyée par M. le capitaine Vigneral s'appuie sur ces deux bases essentielles que nous nous applaudissons d'en avoir suscité la publication.

Il serait à désirer qu'il voulût bien développer, autant que possible, l'aperçu qu'il nous a donné et qu'il fit connaître avec plus de détail les ruines d'établissements romains qu'il a eu occasion d'observer, en y joignant le document topographique qu'il a bien voulu proposer à la Rédaction.

THIBILIS (Announa). — On écrit de Paris, le 27 mai 1863, à M. Berbrugger :

« Je viens signaler à votre attention un monument épigraphique très-important que l'on dit exister dans votre musée.

Les publications des Commissions scientifiques de l'Algérie le donnent en ces termes :

AP. CAES FLA
O. VALERIO C
ONSTANTIO
NVICTO PIO
FELICI. MAXIMO
TRIBVNITI AE
POTESTAT.. XA
.. AP.TI CONSV
F. P. P. P....

(Exploration de l'Algérie, De la Mare, Archéol., planche 168, n° 12.)

Ce texte a été interprété par Borghesi de la manière suivante :
IMP. Caes. Flavio. Valerio Constantio, invicto pio, felici. AVG.

pontifici maximo Tribunitiæ potestatis XIV. IMP. XI CONS. V
P. P. P....(Orelly, n° 5360.)

Mais cette interprétation est défectueuse, si je ne me trompe, en plusieurs points :

D'abord, la puissance tribunitienne de Constance Chlore était XV lors de l'inscription, qui est de l'an 305, et non pas XIV comme il est dit ci-dessus : remarquez, monsieur, que le texte porte XA, ce qui semble indiquer, s'il n'y a pas altération, l'usage adopté en Afrique, de renverser la lettre V pour lui faire signifier 5. Quoi qu'il en soit, vous pouvez regarder comme un fait certain que l'inscription est de la 15^e année de la puissance tribunitienne de Constance Chlore : voilà ma première observation, la seconde porte sur les mots IMP. XI., à la suite de la puissance tribunitienne XIV.

Borghesi marque IMP. XI., de quoi je ne vois nulle trace dans le texte imprimé ; d'ailleurs, c'est un fait connu, ou du moins un fait à signaler, que dans l'énonciation des titres impériaux, au temps dont nous parlons, le *Consulat* suivait immédiatement la puissance tribunitienne, le titre d'*Imperator* ne venait qu'après : ces considérations vous feront juger, sans doute, qu'il y a lieu de rejeter la leçon IMP. XI mise à la suite de la puissance tribunitienne. C'est du moins ce que je fais pour ma part ; d'un autre côté, les lettres APTI sont fort embarrassantes : pour les expliquer il faut recourir aux altérations ; je pense donc que le marbre a été remanié sous prétexte de correction.

Les motifs sur lesquels je fonde ce sentiment sont faciles à comprendre : Constance Chlore, lors de l'inscription, était proconsul ; mais il avait reçu cinq fois le consulat : d'après cet état de choses, le marbre devait dire :

TRIB. POTEST. XV
COSS V. PROCONSVL.

Sur ces paroles, les chronologistes du moyen-âge, qui se guidaient sur les fastes consulaires, ont cru voir une erreur dans le mot PROCONSVLI : en effet, ces fastes, qui sont très-fautifs, donnent deux consulats consécutifs à Constance, celui de l'an 305 et celui de l'an 306. Or, l'existence de ce double consulat exclut le mot *proconsul* ; ils ont donc retouché le texte de l'inscription pour faire disparaître ce mot ; mais la vérité est que Constance Chlore n'était consul, ni en l'an 305, ni en l'an 306 : je l'ai prouvé dans ma *Chronologie* ; par conséquent, l'année de l'inscription, qui est l'an 305, il était réellement proconsul.

Voilà, monsieur le Conservateur, les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre ; je vous prie de les examiner avec soin, ayant le marbre sous vos yeux. J'ajouterais, si je ne craignais d'être indiscret, une prière : c'est de solliciter de vos bons offices

la gratification d'un petit calque reproduisant les parties de l'inscription qui sont l'objet de mes doutes. »

Je suis, etc.

A. VÈNE,

Chef de bataillon du génie en retraite.

Le Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger a répondu à peu près en ces termes à la communication précédente :

« La dédicace qui fait l'objet de votre lettre du 27 courant ne se trouve pas dans le Musée d'Alger, qui ne possède absolument rien d'Announa (Thibilis), lieu d'où elle provient. Ce qui a pu vous induire en erreur à cet égard est sans doute le passage d'un article de la *Revue archéologique* (volume de 1849, p. 12) où l'auteur, M. le C^t De La Mare, parle d'antiquités d'Announa transportées au *Musée de l'Algérie*. Mais ce dernier établissement, qui est à Paris, n'a rien de commun avec le nôtre.

» En 1836, lors de la première expédition de Constantine, que j'ai suivie en qualité de secrétaire du général en chef, M. le maréchal Clauzel, j'ai copié une trentaine d'inscriptions à Announa, dont une a été insérée par moi, la même année, dans le *Moniteur Algérien*, et les autres ont été publiées un peu plus tard dans mon *Algérie historique, pittoresque et monumentale* (tome 3^e). Celle qui vous occupe n'est malheureusement pas du nombre.

» En comparant les copies déjà publiées de votre dédicace, je remarque des différences assez notables entre-elles. Ainsi, celle que M. De la Mare donne dans la *Revue archéologique* n'est pas exactement semblable à celle qu'il a produite dans l'*Exploration scientifique*. La copie du général Creully, citée dans les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, de M. Léon Renier, ne concorde pas tout-à-fait avec les autres. D'après cette dernière, ladite dédicace se termine par le nom et les titres de celui qui l'a faite et qui serait Publius Valerius Antoninus, procurateur de l'annone sacrée. (V. le n^o 2577.)

» J'ai surtout confiance dans la copie du général Creully, dont on connaît les remarquables aptitudes épigraphiques. Je crois donc que pour arriver à un commentaire satisfaisant de la dédicace en question, il faut s'appuyer sur son texte, développé par le savant M. Léon Renier. J'en fais ici la remarque, parce que je ne le vois pas mentionné dans la lettre que vous m'avez écrite. Je crois que — si vous ne le connaissez déjà — il pourra modifier votre point de vue. »

Pour tous les articles non signés,

Le Président,

A. BERBRUGGER.